Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260630-2026_60-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	*Présents*	*Votants*
23	*20*	*21*

Date de la convocation : *24 juin 2026*

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 19h, le Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison pour tous à Lanneplaà, sous la Présidence de M. Alain LENGLET, Président.

Présents : Alain LENGLET, Président,

Jean-François BILLERACH, Jérôme CLEMENCEAU, Cécile COUDROY, Nicolas CRESSON, Philippe DARTIGUE PEYROU, Amandine GASTIGAR, Jean René LAPLACE, Denis LARTIGUE, Jérémy LAUDA, Patrice LARROUTURE, Bernard MELIANDE, Luc MONBEIG, Fabienne PIT, David PUHARRE, Michel SARTHOU, Pierre ZIEGLER, délégués titulaires,

Jean Michel BERGES, Pascale LARROQUE, Franck LAULHE, délégués suppléants.

Excusés : Jean-Pierre CHALARON, Éric DELTEIL, Albert LAHITETTE, Éric NOTARIO, Frédéric PEDEDAUT.

Donné pouvoir : Cédric PERRIN à Bernard MELIANDE.

Secrétaire : Michel SARTHOU.

Finances du service Assainissement collectif : Budget Supplémentaire 2026 *(délibération n°2026-60)*

Monsieur le Président présente le Budget Supplémentaire 2026 du Service Assainissement Collectif du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez.

	DÉPENSES D'EXPLOITATION	BP VOTE (pour rappel)	Proposition BS	Total budget
011	Charges à caractère général	623 700 €	- 10 450 €	613 250 €
012	Charges de personnel	479 870 €	10 000 €	489 870 €
65	Autres charges de gestion courante	62 400 €	2 256 €	64 656 €
014	Atténuation de produits	80 000 €	- 3 000 €	77 000 €
66	Charges financières	127 000 €		127 000 €
67	Charges exceptionnelles	2 400 €		2 400 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	190 €		190 €
023	Virement à la section d'investissement	559 314 €	63 404,42 €	622 718,42 €
042	Opération d'ordre	241 469 €		241 469 €
	Total	2 176 343 €	62 210,42 €	2 238 553,42 €

	RECETTES D'EXPLOITATION	BP VOTE (pour rappel)	Proposition BS	Total budget

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260630-2026_60-BF

013	Atténuation de charges	50 000 €	10 000 €	60 000 €
70	Produits des services, des domaines	1 278 381 €	16 000 €	1 294 381 €
75	Autres produits de gestion courante	9 800 €		9 800 €
77	Produits exceptionnels	696 430 €	36 163 €	732 593 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	157 €		157 €
042	Opération d'ordre	116 875 €		116 875 €
002	Excédent N-1	24 700 €	47 ,42 €	24 742,42 €
	Total	2 176 343 €	62 210,42 €	2 238 553,42 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT (AVEC RESTES À RÉALISER)

		BP VOTE (pour rappel)	Proposition BS	Total budget
1068	Reversement de dotations	133 000 €	33 765,62 €	166 765,62 €
16	Emprunts et dettes assimilées	472 000 €		472 000 €
20	Immobilisations incorporelles	214 000 €		214 000 €
21	Immobilisations corporelles	152 412,72 €		152 412,72 €
23	Immobilisations en cours	3 100 000 €	- 2 068 261 €	1 031 739 €
040	Opération d'ordre	116 875 €		116 875 €
	Opération pour compte de tiers		189 000 €	189 000 €
	Total	4 188 287,72 €	- 1 845 495,38 €	2 342 792,34 €

RECETTES INVESTISSEMENT (AVEC RESTES A RÉALISER)

		BP VOTE (pour rappel)	Proposition BS	Total budget
13	Subventions d'investissement	718 100 €	- 555 900 €	162 200 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 491 054,72 €	- 1 542 027,78 €	949 026,94 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	90 170 €		90 170 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	18 080 €	5,13 €	18 085,13 €
021	Virement de la section de fonctionnement	559 314 €	63 404,42 €	622 718,42 €
040	Opération d'ordre transferts entre sections	241 469 €		241 469 €
001	Résultat d'investissement reporté	70 100 €	22,85 €	70 122,85 €
	Opération pour compte de tiers		189 000 €	189 000 €
	Total	4 188 287,72 €	- 1 845 495,38 €	2 342 792,34 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260630-2026_60-BF

Il est précisé que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre pour la section d'investissement (sans chapitre de dépense « opération d'équipement »).

Monsieur le Président précise que le Comité Syndical peut l'autoriser à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Comité Syndical lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion du Syndicat, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adopte le Budget Supplémentaire 2026 du Service Assainissement Collectif tel que décrit ci-dessus et dans les documents annexés.

Précise que ce Budget Supplémentaire 2026 est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :
- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public du SGC d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
21	0	0

Fait à Lanneplaà,
le 30 Juin 2026

Le Président,

Alain LENGLET

Syndicat Intercommunal des Eaux d'Arrossin d'Orthez

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260630-2026_60-BF